



CONTRAT IMMOBILIER SCELLIER

intermédiaire

Par **PASPARICILA**, le **06/11/2012** à **21:23**

Bonjour!

ayant acheté un T1 à VIGNEUX SUR SEINE EN MARS 2010 par l'intermédiaire de la société le COMPTOIR IMMOBILIER , je devais proposer mon appartement en MARS 2012 à la location à 520€ selon le contrat du comptoir immobilier.

ne trouvant pas de locataire à ce prix devant être la fourchette basse, j'ai dû baisser le loyer à 482€ et j'ai de suite loué mon appartement.

Ayant contacté le comptoir immobilier, je demande un geste commercial pour contrat non respecté; celle-ci répond qu'elle a fait confiance à des partenaires commerciaux et rien de plus.

Que puis je intenter à cette société suite au non respect du contrat signé?

merci d'avance

cordialement